

Conseil Municipal du 10 novembre 2017 - 20 h 30

COMPTE RENDU N°31

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - F. BONNE - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL- R.M. SIFFRE -I. SILHOL - P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : S. SILHOL -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 22 septembre 2017

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 22 septembre 2017.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 22 septembre est adopté à l'unanimité.

03 – Rapport groupe scolaire

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal le rapport du groupe scolaire 2016/2017 :

- Concernant les finances

Ecole :	Dépenses 113 590.08 €	Recettes 7 970.41 €
Cantine :	Dépenses 35 617.35 €	Recettes 26 376.16 €
Garderie :	Dépenses 15 403.76 €	Recettes 4 937.24 €
Périscolaire :	Dépenses 39 439.77 €	Recettes 11 392.64 €
Total :	Dépenses 204 050.86 €	Recettes 53 676.45 €

Ces dépenses sont maîtrisées. Elles comprennent les frais d'électricité, téléphone, photocopieur, fournitures scolaires, ... ainsi que les frais de personnel et les emprunts.

- Les effectifs à la rentrée 2016/2017 était de 108.
- Concernant la cantine, 4785 repas ont été servis (+ 400 par rapport à l'année avant) avec une moyenne de 39 repas par jour. 23 enfants étaient abonnés.

Le prix de repas de cantine est inchangé depuis 2008, à savoir 3.30€, 4 €, 4.20€ ou 5 € le repas en fonction de la formule choisie (abonnement, ticket par 50, par 10 ou à l'unité)

- Concernant la garderie, 5497 enfants l'ont fréquenté avec une moyenne de 14 enfants le matin et 27 le soir (le mercredi 11 le matin et 9 le midi).
- Concernant les activités périscolaires, elles sont pratiquées par la quasi-totalité des effectifs.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et se félicite de la qualité de l'école de Péret.

04 – Rapport animations jeunesse et sports

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2016/2017 réalisé par Monsieur Nicolas NERVI, adjoint d'animation.

Les animations sont mises en place les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires.

- Des activités sont proposées pour tous les âges, certaines en partenariat avec les associations PSL, OC2P, ou Asphodèle : tennis de table, tennis, pétanque, tennis ballon, handball, football, volley-ball, atelier pâtisserie, films, ateliers coloriage, basket-ball, courses d'orientation, atelier écriture de chanson, découverte jardin partagé, vtt, jeux d'eau, jeux vidéos, atelier peinture, balade sportive, Péret olympique,
- D'autres activités sont proposées par le réseau jeunes de Clermont-l'Hérault. : laser zone, stage d'acrobatie urbaine, Bubble foot, foot en salle, journée plage, activités au lac du Salagou, laser Game, bowling, jet ski virtuel, vortex, paintball, sport en itinérance,
- Enfin des activités sont proposées en partenariat avec le département de l'Hérault : initiation tambourin, journée Hérault sport,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et souligne le bon travail effectué par Nicolas NERVI.

05 – Demande de subventions 2017

- Solidarité Antilles françaises

Monsieur AZAM expose au Conseil Municipal qu'il convient de soutenir financièrement les Antilles Françaises qui ont été victimes d'intempéries en septembre dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer 200 € à l'AMF34.

- Entente sportive cœur d'Hérault

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association Entente Sportive Cœur d'Hérault. Pour rappel, l'association a obtenu une subvention de 1700 € en 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer 1800 € à l'Entente Sportive Cœur d'Hérault.

06 – Création de rue

Madame SILHOL informe le Conseil Municipal qu'il y a confusion entre l'impasse Jean-Jacques Rousseau située au centre du village et le Lotissement Jean-Jacques Rousseau situé route de Cabrières. Madame SILHOL propose de baptiser la voie route de Cabrières « Rue de la Syrah ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baptiser la voie route de Cabrières « rue de la Syrah »

07 – CDG34 - risques statutaires

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un courrier du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, relatif à une mise en concurrence du contrat d'assurances couvrant les risques statutaires.

Il s'agit d'une consultation pour un marché public groupé sur l'assurance relative au remboursement du salaire des agents en congé maladie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la consultation réalisée par le CDG34 au sujet de l'assurance statutaire.

08 – Pays Cœur d'Hérault - travaux d'économie d'énergie

Monsieur BONNE présente au Conseil Municipal un courrier du Pays Cœur d'Hérault.

Le Pays a une reconnaissance au titre « Territoire à énergie positive pour la reconnaissance verte ». Cette reconnaissance permet à toutes les collectivités du Cœur d'Hérault de bénéficier de remboursement extrêmement avantageux sur les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

La commune est invitée à envoyer les devis ou facture en sa possession, afin de bénéficier de ce dispositif sur des travaux d'isolation de combles ou plancher, de renouvellement de chaudière, de remplacement de fenêtres, d'éclairage public ... réalisés entre le 25 avril 2017 et le 31 décembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander des aides pour :

- **Les travaux aux logiverts (climatisation et menuiseries)**
- **Chauffage cantine garderie**
- **Isolation coursive de l'Ecole**

09 – Modification tarif salle Le Peyral – Obsèques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est recommandé aux communes de mettre à disposition des familles qui le demandent une salle municipale, quand elles en disposent d'une, afin de pouvoir y organiser des funérailles non religieuses.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de l'Espace Socio Culturel Le Peyral afin d'intégrer la mise à disposition gratuite lors d'obsèques pour les Pérotois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la salle Le Peyral en incluant la mise à disposition gratuite aux Pérotois de la salle lors d'obsèques. En cas de réservation antérieure de la salle Le Peyral, une autre salle sera mise à disposition.

De plus, le Conseil Municipal décide d'inclure dans le tarif préférentiel réservé aux Pérotois la « retraite » et les « anniversaire décennaux de mariage »

10 – CCC – marché télécommunication

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation relative au groupement de commande de télécommunication.

I informe le Conseil que les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 2 : Téléphonie mobile : Euro Information Télécom
Lot 3 : Téléphonie fixe – accès analogique et T0 : Orange
Lot 4 : Accès à internet : Stella Télécom

La commune a le choix d'adhérer à un ou plusieurs lots. Une fois la délibération prise, chaque commune enverra des bons de commande mentionnant les besoins en lignes fixes et mobiles, internet, standard téléphonique ...

Il informe le Conseil que la commune devrait réaliser des économies de l'ordre de 40 % en 4 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer aux lots 2 Euro Information Telecom, lot 3 Orange, lot 4 Stella Télécom du marché de télécommunication mené par la Communauté de Communes du Clermontais.

11 – Durée amortissement budget

Monsieur le Maire présente un courriel de la trésorerie de Pézenas qui demande que la commune délibère au sujet de la durée d'amortissement des biens de la commune et du service des eaux et assainissement.

« L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables. »

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les biens suivants :

Biens	Durée d'amortissement
frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans

Par ailleurs, en application de l'article R.2321-1 précité, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les durées à appliquer pour cet amortissement obligatoire.

De plus, il convient de décider si la commune souhaite amortir les dépenses **non obligatoires** (mobilier, installation de voirie, voiture, matériel roulant etc. selon les durées réglementaires) sur le budget de la commune et du service des eaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir les durées d'amortissement pour les dépenses obligatoires à :

frais relatifs aux documents d'urbanisme 10 ans
frais d'études non suivis de réalisation 5 ans
frais d'insertion non suivi de réalisation 5 ans
subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel ou études 5 ans
subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations 15 ans

Le Conseil Municipal décide de ne pas amortir les dépenses non obligatoires.

12 – Transfert de compétence eaux et assainissement à la CCC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi NOTRE, la Communauté de Communes du Clermontais va récupérer la compétence eaux et assainissement au 1^{er} janvier 2018.

Il convient de délibérer afin d'approuver le principe du transfert et de préciser que le budget annexe du service des eaux et assainissement M49 sera clôturé à la suite des écritures de transfert.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais et décide de clôturer le budget M49 du service des eaux au 31/12/2017.

13 – Aménagement quais cave coopérative

Monsieur AZAM rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Michel ALLIES, architecte, a établi un avant-projet sommaire concernant un projet de création d'une maison culturelle au sein des anciens quais de la cave coopérative.

Il rappelle que dans sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet et a sollicité l'aide financière de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Ce projet s'élève à un montant estimatif des travaux de 328 900 € HT.

Monsieur AZAM informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu les notifications de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer le projet de d'aménagement des quais de la cave coopérative en maison culturelle.

14 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

16/10/2017 Vente par M et Mme Thierry LOTA d'une maison d'habitation située place du roucan à Mme Cécile OUARTI

27/10/2017 Vente par Mme Christine LHEBRARD de terres située lieu-dit Les Laurières et Camp de Gouraud à M et Mme Eric BONAFE

16/10/2017 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé au lotissement Victorin Bernard à M Aurélien CAISSO et Mme Jade GALINDO

b) Autres Décisions

2017/18 portant signature d'un marché – projet aménagement de l'ancienne cave coopérative en Halle aux sports. Lot 5 électricité attribué à SARL Henry (39537.50 € HT) – Lot 7a peinture attribué à Gaillard Patrice (15784.60 € HT) – 7b enduits attribué à Fazio Façade (31271.47 € HT)

2017/19 portant avenant n°1 au marché Aménagement de l'ancienne cave coopérative en halle aux sports lot 2a préparation du sol de 1850 € HT, portant le nouveau montant à 20166 € HT

2017/20 portant signature d'un marché – projet aménagement de l'ancienne cave coopérative en Halle aux sports. Lot 4a réfection toiture acier attribué à sas Christian Correcher (29992.90 € HT)

2017/21 portant avenant n°1 au marché Aménagement de l'ancienne cave coopérative en halle aux sports lot 7b enduits de 1819.36 € HT, portant le nouveau montant à 33090.83 € HT

15 – Questions diverses

- Décision modificative n°2 commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de faire les réajustements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615231	Entretien, réparations voiries		18 000.00
64168	Autres emplois d'insertion		-18 000.00
TOTAL :		0	0

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2151 – 177 allées cimetièrre	Réseaux de voirie		10 000.00
2151 – 174 Réfection Daudet	Réseaux de voirie		- 10 000.00
21318- 178 Maison culturelle	Autres bâtiments publics		80 000.00
1323-178 Maison culturelle	Subvention non transférable	50 000.00	
16818-178 Maison Culturelle	Emprunts	30 000.00	
TOTAL :		80 000.00	80 000.00

- **Décision modificative n°3 Service des eaux**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2313 – 161 lagunage	Constructions		-75000.00
2158 – 161 lagunage	Autres Instal. matériel, outill. techniq.		75000.00
TOTAL :		0.00	0.00

- **Balayeuse**

Il est évoqué le problème de l'acquisition d'une balayeuse avec les communes voisines.
Le Conseil Municipal décide de poursuivre la réflexion.

- **Travaux SEM et voirie 2018**

Le Conseil mène une réflexion sur les travaux concessifs de la SEM en 2018 et les travaux de voirie qui en découlent.

- **Information CAF/ Asphodèle**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Asphodèle lui a présenté au cours du mois dernier un projet d'espace de vie sociale en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Clermontois

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC